

1 MOT DU PRÉSIDENT

2 PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES VOTANTS

4 CE QUI SE PASSE AU CONSEIL

7 ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS

10 PLACE AUX MEMBRES

12 DOSSIER RÉSIDENCES PRIVÉES

13 ÉCHO DE NOS RÉGIONS

14 PUBLICATION

15 COIN SONDAGE

16 CEUX ET CELLES QUI LE FONT



JANVIER 2006

B U L L E T I N

VOLUME 4, NUMÉRO 2

UN MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES AÎNÉS, M. GEORGES LALANDE



Cela fait maintenant un an que je suis au Conseil des aînés du Québec. Ce qui m'avait fait préférer et même choisir cette expérience nouvelle de travail et d'intervention auprès de mes concitoyennes et concitoyens aînés, c'était le désir

profond de mieux connaître ce milieu associatif auquel j'appartiens, tout en souhaitant participer pleinement aux débats majeurs qui se profilent à l'horizon relativement au vieillissement collectif de notre société.

Le moins que je puisse dire, c'est que j'ai été servi à souhait. Je ne pouvais m'imaginer, alors, que j'allais entrer de plain-pied et aussi rapidement dans l'œil du cyclone que constituent les vives interrogations de l'État et de la société civile à l'égard des changements structurels de la pyramide des âges de notre société, juxtées aux problèmes inquiétants de l'assèchement des finances publiques.

C'est ainsi que comme apprenti, j'ai découvert petit à petit, mais par la suite à un rythme accéléré, l'énorme fardeau des préjugés et des stéréotypes qui pèsent, comme une chape de plomb, sur le dos des aînés. Sans s'interroger sérieusement sur tous les facteurs influant sur le vieillissement collectif, on en a conclu prématurément que ce ne devait être que l'allongement de l'espérance de vie qui en était la cause. Cela pour conclure abusivement que les aînés étaient les grands responsables de l'état des finances publiques : ils coûtent de plus en plus cher ; ils prennent trop de médicaments, ils sont donc responsables de l'éclatement des coûts de l'assurance médicaments ; ils ne produisent plus et, enfin, sans le dire aussi clairement, on pense qu'ils vivent peut-être trop longtemps...

Voilà, on a trouvé les coupables du déséquilibre budgétaire ! Alors que fait-on maintenant ?

Pourtant, un groupe de travail formé par le gouvernement actuel sur « *Une pleine participation des aînés au développement du Québec* » vient de déposer son rapport à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M^{me} Carole Thériberge, et qui met en évidence que les aînés ne sont pas le fardeau que certains croient. Les quelque 800 personnes de tous âges consultées dans toutes les régions du Québec ne sont pas de cet avis. Elles sont même tout à fait disposées à ce que la contribution ou le poids socioéconomique des aînés, selon le cas, fasse l'objet d'une étude rigoureuse au Québec.

En revanche, elles demandent au gouvernement de développer au plus tôt une politique sur le vieillissement pour enfin harmoniser les actions et les législations du gouvernement tant à l'égard des aînés que de l'ensemble des générations montantes.

Ces premiers douze mois au Conseil des aînés m'ont de même révélé un univers plein de générosité chez des personnes compétentes, dynamiques et fortement dévouées envers cette société qui souvent les décrie, des personnes qui se donnent pleinement, particulièrement auprès de celles et de ceux dans le besoin.

Que serait l'arbre sans ses racines, nous rappellent-elles sans cesse par leurs actions.

J'ai découvert des associations et des groupements d'aînés qui font passer les intérêts des aînés bien au-delà de leurs avantages personnels et qui pourraient faire rougir de honte celles et ceux qui se croient les grands lucides du Québec.

Bref, je suis heureux de me retrouver au centre de la société réelle, celle qui se nourrit à l'arc-en-ciel des générations afin que notre société québécoise soit de plus en plus une terre humaine qui se construit pour les humains.

Georges Lalande
Président du
Conseil des aînés du Québec

Conseil des aînés
Québec



M ADAME MAUD MALVAL GILLES, MEMBRE VOTANT

Imaginez une petite fille sautillante et rieuse croquant la vie à belles dents. Je suis active et le travail d'équipe me plaît. J'aime la danse, le chant et tous les arts. J'admire la sagesse des aînés et la candeur de l'enfant. Je m'émerveille devant le génie humain et les beautés naturelles. Enseigner et aider sont des activités qui me passionnent.



Née le matin du 27 juin 1941 dans une Haïti apparemment paisible, baignée de soleil et bercée par la mer, j'ai grandi joyeuse, entourée de parents, d'amis et de professeurs qui m'ont toujours aidée à m'épanouir et à réaliser mes rêves. Diplômée en 1961 de l'École Normale Élie Dubois, dirigée par les Filles de Marie de Belgique, je fus choisie pour enseigner dans une école qu'elles ont fraîchement fondée en milieu défavorisé de Port-au-Prince; ainsi commença ma vie d'adulte, titulaire d'une classe de cinquante enfants avides de savoir, malgré la pauvreté. Aidée de ma directrice, j'ai eu beaucoup de joie dans ce travail jusqu'au matin du 19 septembre 1966 où, le cœur blessé, j'ai dû laisser mon île tourmentée par la dictature pour suivre mon futur époux, au Canada.

Me voici donc parmi vous à Montréal chaleureusement accueillie à l'Oratoire Saint-Joseph, ma première maison ici, par les Religieux de Sainte-Croix. Tant de chaleur humaine dans un environnement magnifique m'a rassurée. Pendant vingt-et-un jours, la visite de lieux gigantesques, tels Place Ville-Marie, l'Université de Montréal, les travaux préparatoires à l'Expo 67 constitue pour moi des souvenirs joyeux, chers à mon âme. Dès lors, j'ai appris à aimer ce pays et ces gens qui m'ont si bien reçue. Grâce à leur bonté, j'ai pu m'y installer, retrouver mon fiancé, me marier, travailler, étudier, poursuivre ma carrière d'enseignante, mettre au monde et voir grandir deux beaux enfants comme je l'ai toujours souhaité.

Installée à Laval depuis bientôt quarante ans, je suis fière et remercie cette ville qui m'a tant honorée pour mon bénévolat et ma participation à son développement. Maintenant à la retraite, je continue mon action bénévole auprès des jeunes et des aînés en organisant des activités de rapprochement culturel et générationnel.

Ma nomination au Conseil des aînés du Québec représente un signe qui m'encourage à travailler de tout cœur pour le bien-être de cette collectivité que j'aime tant et qui me rend si heureuse. Merci à vous tous!

Mon vœu le plus cher est de voir s'épanouir notre société où, main dans la main, jeunes et aînés regarderont l'avenir avec espoir.

Cordialement,

Maud Malval Gilles
Conseil des aînés du Québec



MONSIEUR MAURICE AUGER, MEMBRE VOTANT

Je suis né le 18 avril 1937, à Québec, dans la paroisse de Saint-Malo, septième garçon d'une famille de 13 enfants. J'ai fait des études collégiales à Beauport, près de Québec, et poursuivi des études universitaires à l'Université Laval, à la Faculté de commerce ainsi qu'à la Faculté des sciences politiques et des sciences sociales. J'ai obtenu un diplôme en comptabilité (prix de revient) en 1959 et un second en administration publique en 1962. J'ai également fait des études spécialisées aux Hautes Études Commerciales à Montréal.



Au cours de ma carrière à la Société Radio-Canada, j'ai pu me perfectionner en gestion des ressources humaines. En 1972, j'ai eu l'occasion de participer, en tant que membre d'une délégation de la Société Radio-Canada, à un stage d'un mois à Munich, en Allemagne, pour planifier, organiser et structurer l'organisation des Jeux olympiques de 1976 devant se tenir à Montréal. J'ai complété ma carrière à la Société Radio-Canada en 1992, à titre de directeur des ressources humaines.

Mes premières implications sociales remontent au début des années 80. Membre d'un comité de bienfaisance dans la paroisse de Sainte-Gertrude à Beauport, j'ai participé à l'organisation de campagnes de financement pour les pays du tiers monde. Par la suite, je me suis impliqué dans divers organismes, tels que Club Kinsmen, conseil de fabrique (marguillier) et comité de paroisse, pour offrir différents services en réponse à des besoins d'aide de la société en général.

Au cours des dix dernières années, je me suis impliqué auprès des aînés en leur offrant un accompagnement sous différentes formes en vue de les aider, de les soutenir et de les accompagner. Au sein de Entraide les Saules, organisme à but non lucratif, j'effectue du transport et accompagne des personnes devant recevoir des soins et des services de santé dans des cliniques médicales, des hôpitaux ou des centres spécialisés, tel le Carlton-Auger. Depuis trois ans, je suis membre de l'exécutif de cet organisme de services pour les aînés.

Je suis particulièrement fier de la mise sur pied d'un comité de paroisse qui, année après année depuis 1985, convie les paroissiens à une fête dont les fonds servent à réaliser un projet de soutien dans le milieu pour un pays pauvre, tels Haïti, le Zaïre ou le Pérou. Ce fonds qui au début se chiffrait à 2 500 \$ est passé à plus de 20 000 \$. Il a permis la construction d'un centre pastoral au Zaïre, l'envoi d'équipements médicaux, d'équipements divers pour les jeunes dans les écoles, et tout ce que l'on peut imaginer qui aide l'humain à mieux vivre dans notre milieu et dans les pays du tiers monde.

En tant que retraité impliqué dans sa communauté, je crois avoir contribué depuis dix ans au mieux-être des aînés. Je crois également que le Conseil des aînés du Québec sera rassembleur pour la réalisation de projets dans ce sens. C'est à ce titre que je m'y suis engagé depuis janvier 2005 afin de mettre en place des moyens contribuant à l'avancement de la cause des aînés. En plus d'être enrichissante sur le plan personnel en raison des connaissances et des expériences des membres, ma participation au Conseil des aînés anime encore plus mes valeurs de service et d'aide et ma volonté de contribuer à faire un monde meilleur.

Maurice Auger
Conseil des aînés du Québec

NOUVELLES NOMINATIONS AU CONSEIL DES AÎNÉS DU QUÉBEC



Le 17 août dernier, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de cinq nouveaux membres votants au Conseil des aînés afin de combler trois postes vacants ainsi que deux autres, en remplacement de membres dont les mandats étaient venus à échéance.

Le Conseil est donc heureux d'accueillir M^{mes} Gisèle Bolduc (région de Chaudière-Appalaches), Sonia Bouladian (région de Montréal), Francine Du Sault Claveau (région de la Capitale-Nationale), Diane Goulet (région de l'Outaouais) et Margaret C. Kiely (région de Montréal). Nous désirons leur souhaiter la bienvenue au sein du Conseil, convaincus que leur apport tout au cours de leur mandat, conjugué à celui des autres membres en place, constituera une contribution précieuse pour guider les actions et la réalisation de la mission du Conseil des aînés du Québec.



RENCONTRE DU CONSEIL AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (AQDR)

À sa rencontre du 16 juin 2005, le Conseil des aînés accueillait M. Salembier, président de l'AQDR, accompagné par M^{mes} Bournival et Sénéchal et M. Racine, qui sont venus expliquer la composition, les objectifs et le fonctionnement de l'Association. On a ainsi appris que l'organisme compte 12 500 membres répartis dans 41 sections et qu'au cours de la dernière année, le nombre des membres s'est accru de 400 à 500 par mois. Chaque section est incorporée, ce qui lui permet d'avoir accès à différentes subventions disponibles tant au provincial qu'au fédéral.

M. Salembier a précisé que l'Association entretient des liens étroits avec d'autres associations dont l'A.R.E.Q. et l'AQRP, et ce, sur certains dossiers spécifiques, tels des dossiers en relation avec la défense des droits des retraités. L'AQDR travaille

REMERCIEMENTS À DEUX MEMBRES SORTANTS

Le Conseil des aînés désire remercier chaleureusement MM. Jean-Paul Bordeleau et Maurice Boucher, deux membres votants ayant terminé leur mandat au Conseil des aînés du Québec en août dernier. Ces derniers occupaient leurs fonctions depuis 2001.

Nous désirons leur exprimer toute notre reconnaissance pour leur engagement soutenu au cours des quatre dernières années et pour leurs contributions respectives, plus particulièrement dans le dossier de défense des droits des aînés.



RENCONTRE DU CONSEIL AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (A.R.E.Q.)

Lors de sa réunion du 29 septembre 2005, le Conseil rencontrait M^{me} Mariette Gélinas et M. Luc Bouchard, représentants de l'A.R.E.Q., afin de mieux connaître le mandat de leur association. On a ainsi appris que l'A.R.E.Q. représente plus de 47 000 membres, principalement issus du milieu de l'enseignement. L'organisme couvre 10 régions et 93 secteurs dans l'ensemble de la province. Les intérêts de l'Association sont diversifiés allant de l'indexation des pensions de retraite, passant par la solidarité sociale, la situation des femmes âgées, etc. L'A.R.E.Q. entretient des liens avec l'AQDR, l'Alliance des retraités, l'AQRP, les Tables régionales de concertation.

Les deux représentants se sont dits très satisfaits que le Conseil des aînés entreprenne de réunir les principaux organismes d'aînés afin qu'ils se concertent sur divers dossiers horizontaux qui les préoccupent. Ils souhaitent de plus que ce genre de rencontres se poursuive.



CONTRAIREMENT À UN STÉRÉOTYPE RÉPANDU, SAVIEZ-VOUS QUE...

La plupart des personnes âgées de 65 ans ou plus sont actives et en bonne santé. Au Québec, plus des trois quarts d'entre elles se considèrent en bonne, très bonne ou excellente santé.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sociale et de santé 1998, 2^e édition, 642 p.

RENCONTRE AVEC M. LE MINISTRE PHILIPPE COUILLARD CONCERNANT L'HÉBERGEMENT

En regard du projet de loi n° 83, le président du Conseil des aînés, M. Georges Lalande, accompagné de M. Daniel Gagnon, ont rencontré le ministre de la Santé et des Services sociaux M. Philippe Couillard, le 19 juillet dernier, afin d'échanger sur l'accréditation obligatoire des résidences privées avec services pour aînés. Le ministre s'est montré ouvert à la proposition de mettre en place un processus d'accréditation à trois volets, à savoir : qualité de vie, qualité des soins et des services, sécurité et incendie.

M. Couillard a tenu à préciser cependant que le projet de loi qu'il entend finaliser en novembre 2005 ne pourra couvrir que les premiers volets, soit qualité de vie et qualité des soins et des services, les autres aspects relevant des ministères des Affaires municipales et des Régions et de la Sécurité publique. Il signalait toutefois qu'il allait entreprendre des démarches auprès de ses collègues afin de s'assurer d'une première harmonisation du processus d'accréditation. Il a, à cet égard, pris en considération la proposition du Conseil d'utiliser les critères du programme ROSES D'OR comme base d'accréditation obligatoire des résidences, lesquels seront harmonisés aux critères sociosanitaires requis. Ces critères devront être évalués par du personnel des CLSC.

Le ministre a, par ailleurs, exprimé le désir de connaître la position des principaux organismes d'aînés relativement à cette proposition. C'est ainsi que le Conseil a réuni, le 23 septembre dernier, les représentants de sept grands organismes d'aînés à savoir, l'Alliance des associations de retraités (AAR), l'Association des professionnelles et professionnels à la retraite du Québec (APRQ), l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.), l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), la FADOQ – *Mouvement des aînés du Québec* et la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec. Ceux-ci ont adopté unanimement une résolution en ce sens. Cette résolution, signée par les huit organismes, a dûment été transmise au ministre Couillard.





RENCONTRE DES GRANDES ASSOCIATIONS D'AÎNÉS

Lors d'une rencontre réunissant les grandes associations d'aînés et qui avait pour but un partage de leurs visions respectives sur divers dossiers touchant les aînés québécois, le Conseil des aînés, en concertation avec plusieurs organismes d'aînés nationaux, a souligné l'absence d'encadrement gouvernemental des résidences privées avec services pour aînés, situation jugée inadmissible.

Par conséquent, les représentants de l'Alliance des associations de retraités (AAR), de l'Association des professionnelles et professionnels à la retraite du Québec (APRQ), de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), de l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.), de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec, de la FADOQ – *Mouvement des aînés du Québec* et du Conseil des aînés ont uni leurs voix afin d'entériner une résolution que nous reproduisons ici en entier.

ATTENDU QUE plusieurs organismes ont fait connaître au ministre de la Santé et des Services sociaux leur position concernant l'accréditation obligatoire de l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés, lors de dépôts de mémoires et de présentations à la Commission des Affaires sociales concernant le projet de loi n° 83 ;

ATTENDU QUE les membres ci-haut mentionnés sont d'avis que l'accréditation de ces résidences doit porter non seulement sur les aspects « santé et services sociaux », mais également sur les aspects « sécurité et incendie » et « qualité de vie et des services » ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, a déclaré publiquement qu'il était favorable à l'insertion, dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), de l'accréditation obligatoire de l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés, lors de la Commission parlementaire sur le projet de loi n° 83 ;

ATTENDU QUE le processus doit être instauré le plus rapidement possible afin d'être enchâssé dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), lors de l'adoption du projet de loi n° 83.



Il est proposé :

Que le ministre de la Santé et des Services sociaux mette en place un processus d'accréditation obligatoire des résidences sous les volets « santé et services sociaux » ainsi que « qualité de vie et des services » ;

Que le ministre de la Santé et des Services sociaux confie provisoirement au comité aviseur provincial (CAP), responsable du programme ROSES D'OR, le mandat d'accréditer l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois ;

Que le ministre de la Santé et des Services sociaux mandate le comité aviseur provincial (CAP) du programme ROSES D'OR et le comité responsable d'identifier les critères sociosanitaires pour finaliser la grille d'accréditation qui sera utilisée et mette en place le processus d'accréditation dès que le projet de loi sera adopté ;

Que le gouvernement poursuive ses démarches afin d'intégrer, d'ici trois ans, les aspects « sécurité et incendie » au processus d'accréditation et qu'il soit constitué un organisme indépendant d'accréditation pour assurer l'administration et la coordination de l'ensemble du programme d'accréditation.

Proposée par M. Henri Salembier, appuyée par M. Raymond Gervais et résolue à l'unanimité.

23 septembre 2005



LE PARLEMENT DES SAGES – 12, 13, ET 14 SEPTEMBRE 2005



Les 12, 13, et 14 septembre dernier avait lieu à l'Assemblée nationale du Québec la sixième édition du Parlement des sages. Cette heureuse initiative est l'œuvre de l'Association québécoise de défense

des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) soutenue par les membres de la mission éducative de l'Assemblée nationale, aux fins de reconnaître l'apport irremplaçable des expériences et des connaissances législatives de ceux et celles qui ont construit le Québec d'aujourd'hui.

Comme dans les années passées, cet événement s'est avéré un rendez-vous médiatique qui met à contribution de nombreuses personnes du monde des aînés. Le Conseil des aînés, quant à lui, a participé avec ferveur à cet événement comme en témoigne d'ailleurs le discours d'ouverture du Parlement qui a été préparé et lu par M. Georges Lalande, président du Conseil. Deux projets de loi sur l'aménagement urbain et la sécurité, puis sur un régime d'impôt simplifié ont été discutés et sanctionnés. De même, deux déclarations ministérielles ont été présentées et discutées.

Bref, ce Parlement a permis à plusieurs de faire valoir leur point de vue. Pour le Conseil des aînés, ce fut l'occasion, lors du discours d'ouverture du lieutenant-gouverneur, de signaler l'importance de l'avènement des parlements dans le monde et de souligner la contribution particulière des aînés au développement du Québec.

Pour plus de renseignements, consulter les archives vidéo 2005 sur le site Internet de l'Assemblée nationale, www.assnat.qc.ca dans la section « Mission éducative » – Aînés – Parlement des sages.



LE FORUM FRANCO-QUÉBÉCOIS SUR LE VIEILLISSEMENT ET LA SANTÉ – 26 ET 27 SEPTEMBRE 2005

Le Forum franco-québécois sur le vieillissement et la santé, organisé par l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité, qui s'est tenu les 26 et 27 septembre dernier au Centre des congrès de Québec, avait pour thème *Vieillesse et santé : idées reçues, idées nouvelles*. Ce choix s'explique bien puisqu'en France comme au Québec, le vieillissement est à la fois un important gain de société qui témoigne de l'amélioration des conditions de vie, mais aussi un sujet d'inquiétude.

Quelque 300 personnes ont participé à ce forum, dont une quarantaine d'experts et représentants de l'administration française.

Trois mini tables rondes sur les « idées reçues » comportaient des thèmes quelque peu provocateurs. Qu'on en juge :

- 1) la vieillesse, c'est le déclin, on n'y peut rien ;
- 2) les vieux sont un poids pour la société ;
- 3) il n'y aura plus personne pour s'occuper des vieux.

Quant aux « idées nouvelles », six ateliers sur les enjeux actuels tant en France qu'au Québec ont été conçus de façon à dégager la nature des problèmes, les actions à mener, les perspectives à envisager et les obstacles éventuels.

Le Conseil des aînés, à l'instar de neuf groupes tant français que québécois, a été invité à s'exprimer par la voix de son président au cours du débat avec le ministre Philippe Bas, de France, et le ministre Philippe Couillard, du Québec, sur les pratiques, l'organisation des services, le financement et les politiques relatives au vieillissement et à la santé. M. Lalande a profité de ce débat pour rappeler les principaux constats des quelque 800 personnes récemment consultées sur *Une pleine participation des aînés au développement du Québec*, et conclure sur la nécessité de convoquer des états généraux sur le vieillissement afin de redéfinir un nouveau contrat social au Québec.



LE 1^{ER} OCTOBRE JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂÎNÉES



Le Conseil des aînés a souligné pour la septième année le 1^{er} octobre *Journée internationale des personnes âgées*. Le thème de 2005 « Que serait l'arbre sans ses racines ? » a été choisi pour promouvoir la place et la contribution des aînés au sein de la société et pour sensibiliser la population à l'importance des liens intergénérationnels et à leur viabilité. Ce

thème a non seulement suscité un intérêt certain chez les différentes communautés rejointes mais cette métaphore, illustrée par l'affiche promotionnelle de l'événement, fut un admirable véhicule évocateur de l'essence même de la vie et du cycle des sociétés. Cette journée a permis de mettre en valeur les aînés québécois en soulignant leur contribution au développement de notre société actuelle dont profite l'ensemble de la population, mais aussi celle qu'ils ne cessent d'apporter à la collectivité et à la société de demain.

À travers le Québec, plusieurs organismes publics, privés et communautaires ont tenu des activités dans leurs milieux pour souligner l'apport des aînés et reconnaître toute l'importance de leur place et du rôle qui leur est propre en tant que citoyens à part entière, si nécessaires à la collectivité.



CONTRAIREMENT À UN STÉRÉOTYPE RÉPANDU, SAVIEZ-VOUS QUE...

Les personnes âgées de 65 ans ou plus sont celles chez qui on trouve de plus grandes proportions de personnes satisfaites de leurs rapports avec leurs amis et de personnes qui peuvent compter sur un large soutien affectif.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sociale et de santé 1998*, 2^e édition, 642 p.

A CÉRÉMONIE « HOMMAGE »



Dans le cadre des activités visant la promotion du 1^{er} octobre – *Journée internationale des personnes âgées*, le Conseil des aînés a honoré la récipiendaire du prix « Hommage 2005 ». Créée en 1999, l'activité Hommage s'est tenue cette année dans le cadre d'une cérémonie officielle. Le Conseil a donc rendu hommage à la récipiendaire au Salon rouge de l'Assemblée nationale du Québec le mercredi 28 septembre dernier. Les différents invités d'honneur, M^{me} Carole Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M. Georges Lalande, président du Conseil des aînés, et M. Claude Plouffe, président de la Table des aînés et des retraités de l'Outaouais, ont tous souligné l'apport remarquable de M^{me} Jacqueline Nadon, lauréate du prix « Hommage 2005 ». Parmi les 16 candidatures provenant de l'ensemble des régions du Québec, cette citoyenne de l'Outaouais s'est distinguée par son implication et son engagement auprès des aînés et aînés de la communauté de la ville de Gatineau, plus particulièrement au Centre des aînés de Gatineau.

Une œuvre évoquant le thème de 2005 « Que serait l'arbre sans ses racines ? », généreusement offerte et réalisée par M. François Pattee, artiste peintre, a été remise à M^{me} Nadon lors de la cérémonie.

Il est possible de consulter le cahier « Hommage », qui a été produit à cette occasion, sur le site Internet du Conseil des aînés : www.conseil-des-aines.qc.ca dans la rubrique « Événements ».



DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR UNE PLEINE PARTICIPATION DES AÎNÉS AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC : AFIN DE CONSTRUIRE UN QUÉBEC POUR TOUS LES ÂGES



M. Georges Lalande a déposé le 4 octobre dernier le rapport de l'équipe de travail qu'il a présidée sur *Une pleine participation des aînés au développement du Québec : Afin de construire un Québec pour tous les âges*.

Mise sur pied dans la foulée du Forum des générations, tenu en octobre 2004, l'équipe de travail, composée de treize membres nommés par le gouvernement, a parcouru, de février à juin 2005, toutes les régions du Québec, afin d'entendre principalement les aînés, mais également des personnes des autres groupes d'âge ainsi que des représentants d'organismes locaux. Le mandat de l'équipe de travail était d'examiner les moyens susceptibles de permettre aux aînés de participer pleinement au développement du Québec et de proposer à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine des mesures qui pourraient être intégrées dans un plan d'action gouvernemental. Deux rencontres ont eu lieu au Nunavik afin d'inclure dans le rapport des éléments de la situation particulière des aînés de cette région.

Après avoir dressé un portrait de la situation des aînés au Québec, le rapport de quelque 192 pages rappelle les principaux constats de la consultation, lesquels sont suivis de recommandations. Le document présente en annexe le compte rendu de chacune des rencontres régionales.

L'équipe de travail propose à la ministre un total de 17 recommandations. Quelques-unes comportent un aspect plus global et plus structurant, par exemple l'élaboration d'une politique sur le vieillissement, la réalisation d'une étude sur la contribution sociale et économique des aînés, des actions pour contrer les stéréotypes à l'endroit des personnes âgées, une réflexion éthique. D'autres recommandations visent, par exemple, la mise sur pied de carrefours régionaux d'information, susceptibles de favoriser les liens intergénérationnels par le jumelage entre les personnes souhaitant offrir leurs services pour des activités de bénévolat, de mentorat ou de travail rémunéré, et les entreprises, les associations ou les milieux qui pourraient les utiliser. Une autre insiste sur la nécessité d'introduire plus de souplesse sur le marché du travail, afin de favoriser, notamment, la retraite progressive ou le travail à temps partiel ou à temps partagé pour les personnes retraitées.

D'autres thèmes sont également abordés par les recommandations. Ainsi, on souhaite une organisation des sports et des loisirs mieux adaptée aux besoins des aînés, une formation en gérontologie pour les professionnels et intervenants de la santé et des services sociaux, une meilleure reconnaissance des coûts assumés par les bénévoles dans l'exercice de leurs activités, une accréditation obligatoire pour les résidences privées avec services pour aînés. Enfin, le rapport recommande que les prestations versées aux aînés du Nunavik soient majorées pour tenir compte du coût de la vie très élevé dans cette région.

Les membres de l'équipe de travail souhaitent que la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine donne suite aux propositions émises dans ce rapport.

Le rapport de la consultation est disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.consultation-aines.gouv.qc.ca. Une version anglaise est également disponible.



CONTRAIREMENT À UN STÉRÉOTYPE RÉPANDU, SAVIEZ-VOUS QUE...

Les besoins d'intimité, d'excitation et de plaisir ne disparaissent pas avec l'âge et il n'y a rien dans la physiologie du vieillissement qui éteint la fonction sexuelle.

Source : Conseil des aînés, *Cheveux gris, cœurs chauds*, 2004, 25 p.

LES RÉSIDENCES PRIVÉES AVEC SERVICES POUR AÎNÉS : UN MAL NÉCESSAIRE ?



Depuis une quinzaine d'années, le réseau privé d'hébergement pour personnes âgées, au Québec, s'est développé à un rythme tel qu'aujourd'hui on estime à plus de 2 500 le nombre de ressources privées d'hébergement et entre 85 000 et 100 000 le nombre de personnes qui y résident. Devant cette explosion de nouveaux milieux de vie pour aînés, autant le Conseil des aînés que plusieurs organismes d'aînés se montrent préoccupés par les conditions de vie des personnes vieillissantes. Plusieurs se sentent même inquiets face au manque d'encadrement constaté dans plusieurs de ces résidences privées. En effet, les ressources privées d'hébergement sont des entreprises qui se développent et fonctionnent selon les règles du libre marché et de la concurrence.

En ce qui a trait à la sécurité de l'édifice, seules les ressources accueillant plus de neuf personnes sont soumises aux règlements de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Et seules ces résidences sont régies par le ministère de l'Agriculture en ce qui concerne l'hygiène et la salubrité. Celles qui abritent neuf personnes ou moins ne sont pas soumises à ces réglementations. Par ailleurs, depuis le 1^{er} septembre 1996, un bail doit être signé lors de toute location d'une unité d'habitation. Une annexe portant sur les « services aux personnes âgées » doit être remplie lorsque des services particuliers sont offerts. Il s'avère toutefois que cette pratique est peu respectée par l'ensemble des résidences.

Devant de telles situations, le Conseil des aînés ainsi que les organismes communautaires d'aînés déplorent la lenteur des instances gouvernementales à se prononcer pour établir un système de reconnaissance et de certification obligatoire des résidences privées avec services pour aînés. Des efforts louables d'organismes communautaires ont été déployés pour développer un programme d'appréciation des résidences privées. La FADOQ – *Mouvement des aînés du Québec*, avec le programme ROSES D'OR, a fait figure de chef de file dans ce domaine et est actuellement présente dans la majeure partie des régions du Québec. Ce programme, appuyé par une armée de bénévoles, a pour objet d'apprécier la qualité de vie, l'alimentation, les disponibilités d'intervention et la santé de base dans les résidences privées. Des bénévoles formés à cet

effet évaluent également les caractéristiques physiques de l'immeuble et des logements ou des chambres. Il s'agit là d'une initiative très valable, mais non reconnue par les instances gouvernementales. Il faut mentionner, toutefois, que ce programme comporte, tel qu'il est actuellement appliqué, ses forces et ses faiblesses.

Lors de la présentation de son mémoire sur le projet de loi n° 83 (Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives), le Conseil des aînés a exprimé son accord avec certains points du programme ROSES D'OR. Soulignons entre autres :

- l'aspect obligatoire de l'appréciation de l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés,
- l'universalité des mêmes critères dans toutes les régions du Québec,
- l'étroite collaboration avec d'autres instances, telles que les CLSC ou le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (pour l'appréciation de la qualité de vie), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (pour la reconnaissance des critères d'incendie), la Régie du bâtiment du Québec ou le ministère de la Sécurité publique (MSP) (en ce qui a trait à la sécurité de l'édifice).

Le Conseil des aînés insiste, toutefois, pour que soit élaboré et adopté un système de reconnaissance des résidences privées avec services pour aînés et recommande qu'un programme de suivi et de soutien soit instauré. On sait que plusieurs résidences privées hésitent à accueillir des personnes en perte d'autonomie, moyenne ou lourde. On craint que ces résidences privées puissent présenter des lacunes dans la qualité de leurs services. On recommande également d'exiger une formation continue du personnel.

Il reste un point à éclaircir : « quel organisme se verra attribuer le mandat de superviser tout ce programme ? ». Pour que le processus soit le plus équitable et complet possible, il se doit d'inclure, outre les aspects sécurité et incendie, l'appréciation de la qualité des services de soins, d'aide et d'assistance. Pour ce faire, il serait préférable de faire appel à un organisme impartial et indépendant. On pourrait penser, par exemple, à un organisme comme le comité aviseur provincial (CAP) du pro-

LES RÉSIDENCES PRIVÉES AVEC SERVICES POUR AÎNÉS : UN MAL NÉCESSAIRE ? (SUITE)

gramme ROSES D'OR, un programme reconnu par le MSSS, qu'il faudrait, bien sûr, préalablement, avec la collaboration des instances gouvernementales mentionnées ci-dessus, adapter selon des critères et des procédés établis, ou encore, faire appel à un organisme complètement indépendant, créé à cet effet. Une chose est sûre, pour qu'un tel organisme d'appréciation des résidences soit efficace, il doit résulter d'une volonté gouvernementale et il y a urgence en la demeure!

C'est dans cet esprit de concertation et de souci pour une meilleure qualité de vie dans le réseau des résidences privées avec services pour aînés que le Conseil des aînés a pris l'initiative, en septembre dernier, de réunir sept autres organismes nationaux d'aînés du Québec pour faire connaître au ministre de la Santé et des Services sociaux leur point de vue sur la nécessité d'une accréditation obligatoire pour l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés. De façon unanime, ces organismes ont demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux de mettre en place, dans les plus brefs délais, un processus d'accréditation obligatoire des résidences en confiant provisoirement au comité aviseur provincial (CAP) du programme ROSES D'OR le mandat d'accréditer l'ensemble des résidences privées avec services pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois. Il appartiendrait à ce comité provisoire de déterminer les critères sociosanitaires à retenir pour finaliser la grille d'accréditation qui sera utilisée. Il a également été recommandé que le gouvernement poursuive ses démarches afin d'intégrer, d'ici trois ans, les aspects « sécurité et incendie » au processus d'accréditation, à la suite de quoi un organisme indépendant d'accréditation pourra prendre la relève pour assurer l'administration et la coordination de l'ensemble du programme d'accréditation.

Il va sans dire qu'un tel programme d'accréditation obligatoire des résidences privées avec services pour aînés ne pourra tout régler en termes d'hébergement. L'avenir quant aux solutions en matière de logement pour personnes âgées laisse place à plusieurs initiatives encore peu exploitées. On peut supposer que plusieurs aînés rejeteront tant qu'ils le pourront l'idée de recourir à une ressource d'hébergement privée. Ils réclameront des services leur permettant de demeurer dans leur maison le plus longtemps possible. Des programmes comme le partage de logement ou autres ressources similaires facilitant le maintien

à domicile sont susceptibles de connaître un grand succès. En somme, ce que les aînés recherchent avant tout, c'est de garder le contrôle de leur vie et de participer activement à la création d'un réel milieu de vie, et cela, tout en donnant un sens à leur existence en fonction de leurs expériences et de leur histoire personnelle.



Jacques Demers
Vice-président du
Conseil des aînés du Québec

Sources :

- *Profil d'autonomie fonctionnelle des personnes âgées vivant dans les résidences privées d'hébergement en Estrie.* Centre de recherche sur le vieillissement, novembre 2004.
- *La réalité des aînés québécois, 2^e édition.* Conseil des aînés, 2001.
- *Mémoire sur le projet de loi n° 83.* Conseil des aînés, janvier 2005.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les stéréotypes et les attitudes négatives à l'égard des aînés peuvent créer un climat propice à des situations de maltraitance.

Source : Conseil des aînés, *Vivre et vieillir dans sa communauté, à paraître.*

LE POINT SUR LES RÉSIDENCES PRIVÉES AVEC SERVICES POUR AÎNÉS

Il y a environ un an, le bulletin du Conseil publiait deux articles concernant l'hébergement des aînés en milieu de vie substitut, comprenant les résidences privées avec services et les établissements d'hébergement publics. Plusieurs personnes adressent régulièrement des demandes d'information au Conseil, par courrier électronique ou par téléphone, concernant les résidences privées avec services pour aînés. Le présent bulletin tente donc de donner plus d'information concernant ce service qui intéresse et préoccupe au plus haut point plusieurs aînés.

Qu'on rappelle d'abord ce qu'on entend par « résidence privée avec services pour aînés », ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nomme dans sa loi « résidence pour personnes âgées ».

« Une résidence pour personnes âgées est un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées et une gamme plus ou moins étendue de services, principalement reliés à la sécurité et à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation maintenue par un établissement et d'un immeuble ou d'un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial. »

Cette définition exclut les immeubles d'habitation recevant une forte concentration d'aînés et les HLM pour aînés qui sont considérés comme des immeubles d'habitation destinés à la population générale.

Il y a 25 ans, ces résidences pour aînés étaient surtout connues sous le vocable de foyers privés pour personnes âgées. Ces ressources, généralement des maisons résidentielles que l'on avait transformées en résidences offrant chambre et pension, étaient destinées exclusivement aux personnes d'un certain âge. On estimait alors qu'environ 15 000 personnes y habitaient.

Aujourd'hui, l'image de ces ressources d'habitation destinées aux aînés a beaucoup changé. En effet, les résidences avec services pour aînés accueillent de trois à plusieurs centaines de personnes. Bien qu'un certain nombre d'individus qui y vivent soient relativement autonomes, on y trouve principalement des personnes présentant une perte d'autonomie qui va de légère à importante. Les résidents de ces établissements sont âgés, en moyenne, de 82 ans et sont très majoritairement des femmes.

On classe généralement les résidences en deux groupes, soit les résidences accueillant neuf personnes ou moins et les résidences recevant plus de neuf personnes.

Ainsi, les résidences accueillant plus de neuf personnes sont soumises, entre autres, à certaines réglementations et normes en matière de construction et de traitement des aliments. Par ailleurs, aucun permis de fonctionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux n'est exigé pour l'exploitation d'une résidence.

Pendant, le fonctionnement des résidences diffère énormément selon qu'elles accueillent neuf personnes ou moins, entre 10 et 45 aînés, de 45 à 100 individus, et plus de 100 résidents. Généralement, les services offerts ne sont pas les mêmes, bien que les clientèles puissent se ressembler en termes de besoins. De plus, certaines résidences ne reçoivent que des personnes autonomes ou en très légère perte d'autonomie, alors que d'autres n'accueillent que des personnes présentant une perte d'autonomie importante. Rares sont les résidences qui hébergent tous types de clientèles, allant d'une autonomie complète à une perte d'autonomie importante.

Les coûts diffèrent grandement d'une résidence à l'autre et d'un résident à l'autre. Divers facteurs influencent ces différences de coûts. En effet, la grandeur de la résidence, sa localisation et les services de base qui y sont offerts font varier le prix du loyer. Par ailleurs, le niveau de perte d'autonomie et par conséquent les besoins des résidents viennent grandement influencer le coût. De plus, des tarifications pour certains services (à la carte) supplémentaires peuvent aussi faire varier les mensualités demandées. Il peut en être ainsi pour l'entretien ménager, les services alimentaires, l'aide à l'alimentation, l'aide au bain, etc.

Plusieurs résidences offrent des petits appartements (loft, 2 et demi, 3 et demi, parfois, 4 et demi). D'autres offrent uniquement des chambres avec salle de bain, généralement spacieuses. Les services de base normalement inclus sont les suivants : présence d'une personne responsable sur les lieux 24 heures par jour, 7 jours par semaine, repas, certains services d'animation. Pour les résidences recevant des personnes moins autonomes, on peut ajouter l'entretien de la chambre, la présence de personnel infirmier sur place de façon continue, un



LE POINT SUR LES RÉSIDENCES PRIVÉES AVEC SERVICES POUR AÎNÉS (SUITE)

bain par semaine, etc. Mais, comme on l'a déjà mentionné, cela peut varier énormément d'une résidence à l'autre. Ainsi, la tarification mensuelle peut varier de 800 \$ à plus de 5 000 \$, la moyenne se situant entre 1 200 \$ et 1 400 \$ pour une personne relativement autonome et entre 2 000 \$ et 3 500 \$ pour une personne présentant une perte d'autonomie relativement importante.

Avec l'orientation de soutien à domicile que vient de réaffirmer le gouvernement du Québec, il faut s'attendre à une augmentation importante des demandes en ressources d'hébergement privées au cours des prochaines années. En effet, si le nombre de places en hébergement public n'augmente pas au cours des prochaines années, les aînés, et plus spécialement les aînés en perte d'autonomie, devront se tourner vers les résidences privées avec services.

Par ailleurs, ces résidences devront s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins de ces clientèles. Par exemple, on devra trouver de plus en plus de résidences qui soient à la fois en mesure d'accueillir des personnes aînées autonomes et de les garder lorsqu'elles présenteront des pertes d'autonomie importantes. Par conséquent, les propriétaires de résidences devront s'assurer que leur personnel ait la formation nécessaire et mettre en place des mesures de fidélisation de ce même personnel afin d'éviter une trop grande rotation des employés.



RETOUR SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES

Dans les différentes régions du Québec on a souligné le 1^{er} octobre 2005 – *Journée internationale des personnes aînées* par différentes activités qui se sont tenues dans plusieurs municipalités et organismes : conférences, dîners-rencontres, soupers et soirées, pièces de théâtre, ateliers, colloques, etc.

Plusieurs tables régionales de concertation des aînés ont également rendu hommage à « leur » lauréat dans le cadre d'une activité « Hommage ». Outre **M^{me} Jacqueline Nadon de la région de l'Outaouais**, récipiendaire 2005, dont l'hommage a été rendu à l'Assemblée nationale du Québec, 15 candidats provenant des différentes régions du Québec se sont démarqués, à savoir :

Gaston Guy	Bas-Saint-Laurent
Jacqueline Bouchard	Saguenay-Lac-Saint-Jean
Louise Lapointe	Québec
Ghislaine Larivière	Mauricie
Thérèse Thibault	Estrie
Manuel Maître	Montréal
Marcelle Sweet	Abitibi-Témiscamingue
Gaétan Gauthier	Côte-Nord
Jeannine B. Thibault	Nord-du-Québec
Madeleine Lebreux	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Marie-Marthe Couture	Chaudière-Appalaches
Gilles Fournier	Laval
Fernande N. Massicotte	Lanaudière
Maurice Monière	Montérégie
Charles H. Wilson	Centre-du-Québec

Le Conseil félicite tous ces citoyens impliqués dans leur communauté qui représentent des exemples d'engagement. Un certificat de reconnaissance leur a d'ailleurs été décerné pour souligner leur contribution importante à l'amélioration du bien-être, de la qualité de vie, de la participation et du rôle des aînés dans la société québécoise.



RAPPORT ANNUEL 2004-2005



Le Conseil des aînés a rendu public son rapport annuel pour l'année 2004-2005. Cette année a été marquée par des changements importants dont l'arrivée d'un nouveau président et la nomination de six nouveaux membres votants en novembre 2004. Au cours de l'année, le gouvernement a créé le ministère de la

Famille, des Aînés et de la Condition féminine. La ministre en titre de ce ministère, M^{me} Carole Thériberge, devient dès lors la ministre responsable du Conseil des aînés. En cours d'année, le Conseil des aînés a emménagé dans des bureaux permanents, au 900, boulevard René-Lévesque Est, 8^e étage, bureau 810, à Québec. Ces changements sont susceptibles de favoriser un nouvel essor du dossier des aînés. Compte tenu du vieillissement rapide de la population et de l'augmentation du nombre de personnes âgées, une telle orientation gouvernementale apparaît essentielle.

Au cours de l'année 2004-2005, le Conseil a poursuivi ses actions en relation avec son mandat : interventions lors de commissions parlementaires, participation à des comités gouvernementaux ou externes, rédaction de guides d'information à l'intention des aînés et de leurs proches, production d'avis et de mémoires.

Pour plus ample information sur le contenu du rapport annuel de gestion, on peut consulter le document sur le site Internet du Conseil : www.conseil-des-aines.qc.ca.



HUMOUR ET CITATIONS

Petite histoire d'âge

Mais qu'est-ce que l'âge au juste ? Comme le disait Alexandre Carlson : « On est toujours le jeune d'un vieux et le vieux d'un jeune ». Outre la relativité du temps, son cumul comporte des avantages incontestables puisque...

« L'un des privilèges de la vieillesse c'est d'avoir, outre son âge, tous les âges »
(Victor Hugo)

bien que...

« Chaque âge a ses problèmes. On les résout à l'âge suivant »
(Maurice Chapelan)

et que...

« Les hommes ressemblent au vin. L'âge aigrit les mauvais et améliore les bons »
(Cicéron)

Il vaut peut-être mieux s'en tenir à ce que disait Jean Guilton...

« J'ignore mon âge quand je ne me regarde pas dans la glace »

Quoi qu'il en soit, Alphonse Allais le disait bien :

« Il est impossible de vous dire mon âge, il change tout le temps »

Finalement...

« L'âge ne compte pas, à moins d'être un fromage »
(Billie Burke)

RÉSULTATS DU SONDAGE « VOTRE OPINION SUR LE BULLETIN »

Un questionnaire avait été inséré dans le Bulletin de juin 2005 afin de recueillir les commentaires des lecteurs en ce qui concerne l'aspect et le contenu du Bulletin. Voici une synthèse des commentaires reçus à ce sujet.

À l'unanimité, les répondants ont indiqué que le bulletin est facilement accessible, que le contenu bien structuré traite de sujets pertinents et qu'il permet au lecteur d'être tenu au courant de tout ce qui se passe au Conseil. Sa structure (sommaire et rubriques) et son aspect visuel (couleurs et mise en pages) facilitent la recherche d'information.

Les lecteurs apprécient l'ensemble des rubriques et l'information qu'ils y trouvent. Le comité de communication tiendra compte, dans la préparation des publications ultérieures, des suggestions qui lui ont été faites pour améliorer le contenu et l'aspect visuel du bulletin. Un grand merci aux répondants!

Bien que le sondage ne soit pas repris dans cette publication, les lecteurs sont invités à nous envoyer leurs commentaires.

Coordonnées:

Conseil des aînés
900, boul. René-Lévesque Est, 8^e étage, bureau 810
Québec (Québec) G1R 2B5

Télécopieur: (418) 643-1916

Courriel: aines@conseil-des-aines.qc.ca



COIN SONDAGE **15**

VOLUME 4, NUMÉRO 1

VOTRE OPINION SUR LE BULLETIN

Dans le but d'améliorer le Bulletin, nous vous invitons à compléter ce questionnaire et à nous l'acheminer par la poste, par télécopieur ou par courriel.

CE BULLETIN...	EN ACCORD	EN DÉSACCORD
Est facilement accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permet de trouver l'information que vous cherchez	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aborde des sujets pertinents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous informe adéquatement de tout ce qui se passe au Conseil (Nouveautés, événements et activités, publications, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présente un contenu bien structuré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quelle rubrique appréciez-vous le plus ?

Quelle rubrique appréciez-vous le moins ?

Vos suggestions pour améliorer le contenu:

Vos suggestions pour améliorer la présentation (visuel et mise en page):

Nos coordonnées:
900, boul. René-Lévesque Est, 8^e étage, bureau 810
Québec (Québec) G1R 2B5
Télécopieur: (418) 643-1916
Courriel: aines@conseil-des-aines.qc.ca

Bulletin du Conseil des aînés, juin 2005
www.conseil-des-aines.qc.ca

Questionnaire paru dans le Bulletin de juin 2005

SAVIEZ-VOUS QUE...

Dans les sociétés qui exaltent la jeunesse, les attitudes négatives envers le vieillissement traduisent la peur de l'exclusion et de la mort.

Source: Conseil des aînés, *Vivre et vieillir dans sa communauté*, à paraître.

LES MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS

Georges Lalande – président
Région de la Capitale-Nationale

Jacques Demers – vice-président
Région de l'Estrie

Maurice Auger
Région de la Capitale-Nationale

Gisèle Bolduc
Région de Chaudière-Appalaches

Sonia Bouladian
Région de Montréal

Claude Durand
Région de Lanaudière

Francine Du Sault Claveau
Région de la Capitale-Nationale

René-Jean Fournier
Région de la Montérégie

Maud Malval Gilles
Région de Laval

Diane Goulet
Région de l'Outaouais

Margaret C. Kiely
Région de Montréal

Eddie McGrath
Région de Laval

LES MEMBRES D'OFFICE

Jean-Louis Bazin
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Nicole Breton
Ministère de la Justice

Francine Cloutier
Société d'habitation du Québec

Claude Martin
Ministère des Transports

Jean-Yves Simard
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Françoise Vekeman
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

PUBLICATIONS

Le Bulletin de même que la plupart des autres publications du Conseil des aînés sont disponibles gratuitement sur demande ou sur le site Internet du Conseil des aînés.

Conseil des aînés
900, boulevard René-Lévesque Est
8^e étage, bureau 810
Québec (Québec)
G1R 2B5

Téléphone : (418) 643-0071
Sans frais : 1 877 657-2463
Télécopieur : (418) 643-1916

Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Site Internet : www.conseil-des-aines.qc.ca

RESPONSABLES DU BULLETIN

Maurice Auger
Membre du Conseil

Jacques Demers
Membre du Conseil

Johanne Villeneuve
Agente de recherche

Dépôt légal – 2006

*Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque et archives Canada*

ISSN-1481-4722

Gouvernement du Québec